

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement
des Ordures ménagères du Secteur Eyrieux Doux
« SICTOMSED »

Délégués	74	En exercice	73	
Présents	22	Pouvoirs	2	Suffrages exprimés 24

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 09 mars 2016, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 16 mars 2016 à la suite de la convocation adressée le 10 mars 2016.

PRESENTS

ANSELMETTI Christine - ARGAUD Roland - BARRES Gilles - BERRY Frédéric - BESSON Charly - BLACHIER Yvan - BLANC Luc - BOUIX Monique - BROSE Karine - CROS Pierre - DALLARD Bruno - D'ANNUNZIO Marie-Thérèse - DORNE Thierry - FARGIER Franck - FOUREZON André - FREYDIER Nicolas - GIRARDOT François - MEISSNER Philippe - MICHELAS Jean - RANC Christian - SERRE Denis - VIALATTE François

ABSENTS REPRESENTES

CHAMBERT Christine représentée par FOUREZON André
 PUAUX Frédéric représenté par VIALATTE François

ABSENTS non REPRESENTES EXCUSES

ALIBERT Christian - ALLARD Arlette - BARD Marc - BARRIOL Marie-Laure - BLACHE Joël - BOIT Jacques - BONHOMME Laurent - BONJOUR Karine - BOULON Jean-Luc - BOURRY Marc - CASTERMANT Tony - CHARPENNEY Serge - CHAUSSINAND Didier - CLARET Nicolas - CLEMENT Raphaël - COSTE Arnold - CURINIER Maria-Isabel - DAL PRA Yvette - DE BREISSON Cyrille - DEBARD Christine - ESTEOULLE Claude - ETIENNE René - FAURE Annie - FAURE Philippe - FILIPPI Michel - FINIELS Martine - FISCHER Sabine - FRAYSSE Bernard - FUCHAIRE Alain - GIORDANO Jean-René - GIRAUD Fabien - GUEZE Daniel - GUIRON Sophie - HELMSTETTER Ernest - IMBERT Sandrine - MANDON Murielle - MAZAT Arnold - MAZAT Karine - MOULIN Michel - PICARD Frédéric - PRIEZ Patrick - RATTIER Serge - SABY Christophe - SAGNES Dany - SCHLOTTHAUER David - SOULAGEON Pierrette - TRACOL Germaine - VIGNAL Jérôme - VOLLE Marcel

PRESENTS ES-QUALITE

CHABAL Séverine - DESMARIES Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE

Mr FOUREZON, assisté de Mme Séverine CHABAL

Délibération N°10/2016

REDEVANCE SPECIALE 2016 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Président présente les nouveaux tarifs pour 2016 et indique qu'il n'y aura aucune augmentation pour 2016.

REDEVANCE SPECIALE 2016

	Pour mémoire TARIFS 2015 TTC en euros	TARIFS 2016 TTC en euros
Communes – bâtiments publics communaux	Forfait 2.42 €/habitant	Forfait 2.42 €/habitant
Centre des finances publiques (locaux administratifs)	Forfait Le Cheylard : 723.72 € Saint Pierreville : 177.25 €	Forfait Le Cheylard : 723.72 € Saint Pierreville : 177.25 €
La Poste	Forfait Le Cheylard : 1 215.87 € St Martin de Valamas : 614.81 € Vernoux : 683.75 €	Forfait Le Cheylard : 1 215.87 € St Martin de Valamas : 614.81 € Vernoux : 683.75 €
Hôpitaux (calcul basé sur 88% d'occupation des lits – 800 grammes de déchets par jour)	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 274.31 €/tonne	(Nombre de lits * 88%)*365 jours * 800 gr* 274.31 €/tonne
Collège/Lycée (calcul basé sur le nombre de demi-pensionnaire – 400 grammes de déchets par jour – 160 jours d'école par an)	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 274.31 €/tonne	Nombre de demi-pensionnaire *160 jours * 400 gr* 274.31 €/tonne

	Pour mémoire TARIFS 2015 TTC en euros	TARIFS 2016 TTC en euros
Campings publics et privés (calcul basé sur le nombre d'emplacement – 1.2 kg de déchets par jour/emplacement – 60 jours d'ouverture)	Nombre d'emplacement*1.2kg*60 jours* 274.31 €/Tonne	Nombre d'emplacement*1.2kg*60 jours* 274.31 €/Tonne
Location broyeur petit modèle	7.50 € le 1 ^{er} jour 4.50 € pour les jours suivants Caution : 600.00 € par chèque non encaissé	7.50 € le 1 ^{er} jour 4.50 € pour les jours suivants Caution : 600.00 € par chèque non encaissé
Location broyeur grand modèle	9.00 € le 1 ^{er} jour 6.00 € pour les jours suivants Caution : 1 100.00 € par chèque non encaissé	9.00 € le 1 ^{er} jour 6.00 € pour les jours suivants Caution : 1 100.00 € par chèque non encaissé
Collecte des bennes	60.04 €/l'heure	60.04 €/l'heure
Location des bennes	90.70 €/mois	90.70 €/mois
Tarif horaire Main d'œuvre	31.44 € / heure	31.44 € / heure
Déplacement fourgon (à ce prix il faut rajouter le tarif horaire main d'œuvre)	0.65 €/Km	0.65 €/Km

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les nouveaux tarifs de la redevance spéciale à compter du 01 janvier 2016 tel que définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

**Le Président du SICTOMSED,
Pierre CROS**

